

01/10/2021

Voici le bulletin radio de la municipalité de Castillonnès

P.A. Epinette: A Castillonnès, Octobre Rose va voir se dérouler de nombreuses manifestations sur la commune au profit de la recherche médicale et pour sensibiliser au dépistage précoce du cancer du sein. De nombreuses associations et bénévoles vont proposer des activités et des animations pendant ce mois d'Octobre. Détails, renseignements et rendez-vous sur le site et réseaux sociaux de la Mairie de Castillonnès, ainsi que sur le site de Coeur de Bastides. Par ailleurs, un rappel aux associations de la Commune:

Le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne a lancé la deuxième édition du Budget Participatif. Les renseignements sont disponibles, là aussi, sur le site du Département mais aussi en mairie de Castillonnès.

Et enfin, Castillonnès va retrouver son traditionnel cyclo-cross le Samedi 18 décembre sur le site de la Ferrette. Une épreuve populaire qui avait été annulée en 2020 suite aux directives sanitaires.

Une bonne nouvelle pour les passionnés de cyclisme. L'organisation de la journée a été confiée à l'équipe de Cyclo 4 du président Guy MOLIERAC.

Avec nous au téléphone aujourd'hui, Pierre Sicaud, le Maire de Castillonnès, bonjour,

P. Sicaud : Bonjour Pierre Anthony

P.A. Epinette: Alors plusieurs sujets à aborder avec vous, d'abord, on l'évoquait sur notre antenne, le préfet de Lot-et-Garonne qui a décidé, après avis favorable de l'agence régionale de santé (ARS), de maintenir l'obligation du port du masque dans des lieux de forte concentration de personnes et de flux importants jusqu'au 15 octobre. C'est une évolution « favorable » de la situation sanitaire quand même en Lot-et-Garonne ?

P. Sicaud : Oui Il semble que oui et nous en sommes très très heureux, mais pour autant, à Castillonnès comme dans tout le département, nous tenons à rappeler parce que c'est quelque chose qui fait défaut apparemment chez certain, donc cette information : donc toute personne de plus de 11 ans doit porter le masque aux abords des établissements d'enseignement et de formation professionnelle, aux arrêts de transport, dans les marchés alimentaires, dans les événements de la Bastide, dans les manifestations, j'espère qu'il n'y en aura pas trop, dans les zones commerciales. Mais par dérogation ce port du masque n'est pas obligatoire pour les activités physiques, et sportives, ou artistiques, et bien sûr pour les personnes en situation de handicap qui peuvent le justifier par un certificat médical.

P.A. Epinette: Et on peut préciser, par ailleurs que les enfants des écoles devront continuer à le porter , aller au moins pendant 1 semaine, espérons que dès la semaine suivante, à partir du 11 ça sera possible d'enlever ce masque, ça reste à confirmer bien sûr.

Jeudi 14 octobre, Pierre Sicaud, la municipalité va renouer avec la tradition d'une journée des Séniors

P. Sicaud : Oui il y a Octobre Rose, mais il y a la semaine bleu également. Donc dans le cadre de cette opération, nous tenons à apporter un soutien régulier à nos aînés. C'est pourquoi le jeudi 14 il y aura cette organisation d'une matinée à la fois conviviale et ludique pour parler de sécurité, de la défense des droits, mais aussi de conduite automobile.

Avec le soutien de l'Association AGIR ABCD, on pourra revisiter le code de la route, repasser le code en s'amusant et découvrir les nouveautés sur la signalisation routière.

On signale également la présence de Présence Verte pour présenter le concept d'alerte et de lien permanent grâce à la téléassistance. Et le groupe Ages et Vie qui sera également présent pour donner les informations sur l'ouverture de la résidence. Le programme est le suivant :

A partir de 9h : Accueil et café gourmand, 9h30 : Conférences : Votre sécurité / La défense de vos droits – 10h : Animations sur le thème de la bonne conduite – 11h : on terminera par un apéritif de clôture.

P.A. Epinette: La communauté de communes propose également aux habitants de la commune de Castillonnès qui ne disposent pas d'un jardin pour installer un composteur, de déposer leurs biodéchets dans un bac. Un bac qui sera collecté trois fois par semaine.

P. Sicaud : Oui alors on avait déjà fait passer l'information mais on se permet d'insister parce que c'est important cette collecte, donc on vous invite à vous inscrire auprès de la Communauté de Communes ou en Mairie pour récupérer une clé qui vous permet d'ouvrir ce contenant. Les biodéchets sont collectés et traités par la régie de la Vallée du Lot. Cette collecte des biodéchets va permettre de diminuer de façon importante le volume de la poubelle ménagère restante. Pour nous, nous avons débuté avec un composteur qui est situé Rue du Lion d'or, mais si le succès est là, on envisage probablement de l'étendre à d'autres points de la commune. On rappelle les déchets qui sont acceptés. Ce sont les restes de viandes, les poissons, les sachets de thé, le café, les épluchures de légumes, tous les restes de repas, les coquilles d'œuf, de noix, les agrumes. Et sont refusés, en revanche, les emballages plastiques ou métalliques, les litières, les emballages en verre.

P.A. Epinette : Très bien merci beaucoup Pierre Sicaud, Maire de Castillonnès

P. Sicaud : Merci Pierre Anthony.

P.A. Epinette : A bientôt, Aurevoir.

P. Sicaud : A bientôt, Aurevoir.

C'était le bulletin radio de la municipalité de Castillonnès.